



## **École Curé-Chamberland**

3005, rue Guimont Trois-Rivières, Québec, G8Z 2K2 Tél. : (819) 378-8780

Adresse courriel: [cchamb@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:cchamb@csscdr.gouv.qc.ca)

**L'école Curé-Chamberland accueille tout près de 200 élèves. Elle est située au cœur de la ville de Trois-Rivières. Notre équipe est formée d'une trentaine d'employés qui assurent l'enseignement, l'encadrement et le développement de tous ses élèves.**



### **Notre mission :**

Ensemble, tout est possible grâce à un milieu de vie stimulant, valorisant et accueillant.

### **Notre vision :**

**Un milieu de vie bienveillant où l'apprentissage est au cœur de nos actions en priorisant la collaboration de tous et ainsi favoriser la réussite des élèves.**

### **Les trois valeurs de notre école**

**PERSÉVÉRANCE**

**RESPECT**

**OUVERTURE**

### **3 priorités de l'école Curé-Chamberland**

→ À venir

# Le personnel de l'école

## Personnel administratif

Direction	Micheline Hamel
Secrétaire	Karine Lafrenière
Concierge	

## Personnel enseignant

Maternelle 4 ans	Marie-Pier Gettliffe-Simard
Maternelle 4 ans	Audrey Dionne
Maternelle 4 ans	Lyza Frenette
Maternelle 5 ans	Kim Nolin
Maternelle 5 ans	Laurie Bourassa
1 <sup>re</sup> année	Élise martin
2 <sup>e</sup> année	Sathya Danis-Lemieux
2 <sup>e</sup> année	Mélanie Holland
3 <sup>e</sup> année	Annie Cossette
4 <sup>e</sup> année	Maryse Milette
5 <sup>e</sup> année	Alexia Lagloire-Ethier
6 <sup>e</sup> année	Claude Mathieu
TEACCH-801	Amélie Dugré
TEACCH-802	
TEACCH-803	Justine Gagnon
TEACCH-804	
TEACCH-805	Geneviève Baron

## Personnel spécialisé des services complémentaires

Psychoéducatrice	
Orthopédagogue	Johanne Bernier
	Marie-Claude Godon
Psychologue	Nathalie Proulx
TES (TEACCH-801)	Suzanne Drouin
TES (TEACCH-802)	Isabelle Robert
TES (TEACCH-803)	Véronique Buisson
TES (TEACCH-805)	Rosyanne Hamelin
TES (TEACCH-804)	Karine Miville
Technicienne en service de garde	Marie-Josée Picard

## Personnel enseignant, spécialistes

Anglais	Laurie Guibault
Anglais	Julie Boisvert
Éducation physique	David Breton
Musique	Jean-François Robitaille





## **DATES IMPORTANTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Rencontre des parents du préscolaire et 1<sup>ère</sup> année : 27 août 2024

Rentrée scolaire des élèves et des parents : 29 août 2024

Rencontre des parents du primaire : 12 septembre 2024

Assemblée générale des parents de Curé-Chamberland : 12 septembre 2024

# Règlementation et mesures de sécurité

## **HORAIRE DE L'ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE**

---

---

Arrivée des élèves sur la cour : 7 h 45 à 7 h 55

Premier cours : 8 h à 9 h

Deuxième cours : 9 h 02 à 10 h 02

Récréation : 10 h 04 à 10 h 20

Troisième cours : 10 h 22 à 11 h 22

### **Dîner de 11 h 27 à 12 h 42**

Arrivée des élèves sur la cour : 12 h 37 à 12 h 42

Quatrième cours : 12 h 47 à 13 h 47

Récréation : 13 h 49 à 14 h 05

Cinquième cours : 14 h 07 à 15 h 07

---

## **ARRIVÉE À L'ÉCOLE LE MATIN POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE ET DU PRÉSCOLAIRE**

Les élèves qui voyagent à pied ou en voiture avec leur parent doivent arriver entre 7 h 45 et 7 h 55 sur la cour. Une surveillance adulte est alors assurée à partir de cette heure. Pour les élèves du préscolaire, l'arrivée doit se faire entre 8 h 53 et 8 h 58.

Aussitôt descendus, les élèves doivent se rendre immédiatement dans la cour de l'école.





## CIRCULATION DANS LES STATIONNEMENTS

Dans le stationnement et le débarcadère, nous vous prions de respecter les zones réservées aux autobus scolaires.

### PÉRIODE DU DÎNER

Pour les élèves du primaire : 11 h 22 à 12 h 37

Pour les élèves du préscolaire : 11 h 20 à 12 h 40

Les élèves qui quittent pour la période du dîner sortiront par la porte habituellement utilisée avec leur classe. Les élèves qui voyagent à pied ou en voiture au retour du dîner doivent arriver entre 12 h 37 et 12 h 42 sur la cour d'école.

En cas de pluie, les enfants doivent entrer par la porte qu'ils empruntent habituellement où un adulte les attendra pour les faire entrer dans l'école.



### DÉPART DES ÉLÈVES À LA FIN DES CLASSES

Fin des classes à 15 h 07

Les élèves sortiront par la porte habituellement utilisée avec leur classe. Les élèves attendent le signal des surveillants pour marcher dans l'aire du débarcadère des autobus.

Pour des raisons de sécurité, les parents qui viennent chercher leur enfant après la classe **doivent l'attendre à l'extérieur de la cour.**

À moins d'être porteur d'une autorisation écrite des parents, tout élève concerné est tenu d'utiliser le transport scolaire pour le retour à la maison.

### ABSENCES DES ÉLÈVES

**Le parent doit téléphoner à l'école le plus tôt possible le matin en spécifiant le motif afin de signaler l'absence de son enfant ou l'inscrire sur le Mozaïk portail parents.** Le parent peut aussi laisser un message en tout temps sur la boîte vocale de l'école en spécifiant les motifs de l'absence.

Les élèves sont tenus de se présenter en classe tous les jours

### RETARD DES ÉLÈVES

Lorsque l'élève est en retard, soit à partir de 7 h 55 et à 12 h 42, il doit passer par la porte avant de l'école. L'élève doit se présenter au secrétariat pour aviser de son arrivée. **La ponctualité est une valeur honorée à l'école.**

### DÉPART HÂTIF PENDANT LA JOURNÉE

Si l'élève doit quitter l'école pendant la journée ou s'il y a des modifications à son horaire habituel, **pour des raisons de sécurité**, nous demandons aux parents d'aviser l'enseignant(e) ainsi que le service de garde par écrit dans l'agenda de l'enfant ou de téléphoner à l'école

avant 10 h le matin pour faire le message à la secrétaire. Nous vous demandons de limiter les départs hâtifs ou les absences des élèves en cours de journée.

## VISITE À L'ÉCOLE

Pour rencontrer la direction ou un membre du personnel, vous devez prendre obligatoirement un **rendez-vous**, et ce, afin de vous assurer que la personne sera disponible.

## BRIGADIER SCOLAIRE

Un brigadier employé par le service de la sécurité publique de la ville de Trois-Rivières assure la sécurité des élèves lorsqu'ils traversent la rue au coin d'Arthur-Guimont et Saint-Jude et de Père-Daniel et St-Jude. Pour toute information, communiquer avec la sécurité publique au numéro suivant : 819-691-2929.

## TRANSPORT MAISON – ÉCOLE

Les élèves peuvent circuler à vélo pour venir à l'école. Il est cependant interdit de circuler dans la cour de l'école. Les vélos des élèves doivent être rangés et verrouillés sur les supports à vélo dans les cours respectives. **Il est interdit de circuler en patin à roues alignées, planche à roulettes, ou trottinette, tel que prescrit dans le code de la sécurité routière du Québec.**

**Prenez note : L'école ne peut être tenue responsable des bris, vols, ...**

## MALADIE, BLESSURE OU ACCIDENT

Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux.

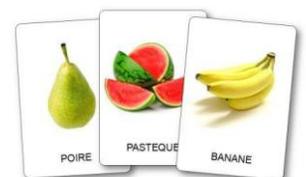
La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant et le coût revient aux parents. Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.

## COLLATION

Seules les collations santé telles que les fruits et les légumes frais et les produits laitiers sont acceptées.

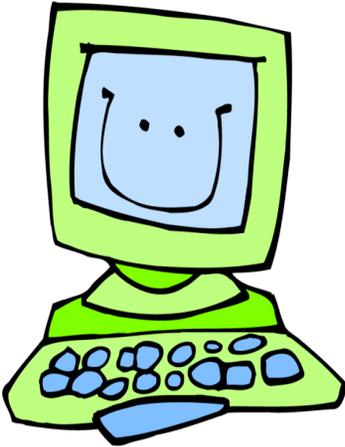
## REPAS

Favoriser les repas santé, éviter les chocolats, les bonbons, les chips, la liqueur...



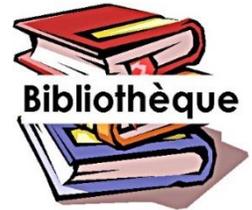
## MATÉRIEL SCOLAIRE

L'élève doit avoir, en sa possession, tout le matériel nécessaire à ses apprentissages : manuels, agenda, cahiers d'exercices, sac d'école, etc.



L'élève doit respecter le matériel qui lui est prêté par l'école : pupitre, chaise, manuels, livres de bibliothèque, ordinateur, tablette, etc. L'élève est responsable du matériel mis à sa disposition.

Tous les manuels prêtés par l'école doivent être couverts et le demeurer toute l'année. L'élève doit aussi prendre soin des livres de bibliothèque qui lui sont prêtés et doivent être remis à temps. En cas de bris ou de perte, ses parents doivent en défrayer les coûts de réparation ou de remplacement.



## MATÉRIEL AUTORISÉ À L'ÉCOLE

Tous les objets et les jeux provenant de la maison **sont interdits**.

- Ipad, Ipad, tablette, cellulaire, appareil photo
- Objets de valeur
- Objets dangereux

## LA FOUILLE

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou motifs raisonnables de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le présent code de vie ou la loi. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée eu égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.

« Présence policière dans les établissements d'enseignement : Cadre de référence » (2017)

## TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps je réponds aux exigences du code vestimentaire.

<b>Bas</b>	<b>Haut</b>
Pantalon, jeans ou leggings	Polo bleu avec logo de l'école
Bermuda ou jupe longueur aux genoux	Chandail bleu à manches courtes ou longues avec logo de l'école.
	Veste ou kangourou avec logo de l'école.

- \* Deux paires de soulier (intérieur et extérieur)
- \* En saison hivernale, je porte un habillement adapté à la saison (manteau, pantalon de neige, bottes, tuque et mitaines). Dans le cas contraire, je devrai demeurer aux endroits désignés par les adultes.
- \* Interdit les vêtements trop courts, troués ou marqués de symboles violents.
- \* Seulement les souliers fermés et sandales attachées sont permis (les sandales de types gougounes ou crocs ne sont pas acceptés).

L'uniforme d'éducation physique est obligatoire.

<b>Éducation physique</b>
Short ou pantalons de sport, T-Shirt et espadrilles.

### **Conséquence prévue au non-respect de la règle :**

- ✓ Si l'habillement ne correspond pas aux règles de vie, l'élève recevra une fiche d'information (jaune) et devra se changer pour répondre aux exigences du code de vie.
- ✓ L'élève qui ne sera pas chaussé convenablement ne pourra pas participer aux activités sportives et sera restreint à certaines aires de jeux.

# Règles de vie

L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'envers ses pairs.

L'élève doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

<b><u>Le respect des adultes et des pairs</u></b>	
1.	J'exécute les directives ou les consignes données par les adultes de l'école.
2.	Je suis respectueux dans mes paroles ou mes gestes envers les adultes ou les autres élèves.
3.	Je circule en marchant et en silence dans l'école en tout temps.
<b><u>Le respect de l'horaire</u></b>	
4.	Je me présente à l'école ou en classe au moment prévu.
<b><u>Le respect du travail</u></b>	
5.	Je fais le travail demandé selon les consignes de l'adulte et dans le temps demandé.
6.	J'apporte tout le matériel nécessaire au bon déroulement de ma journée.
<b><u>Le respect de l'environnement</u></b>	
7.	J'utilise le matériel et les lieux qui sont mis à ma disposition selon l'usage prescrit.
8.	Je suis respectueux dans l'utilisation du matériel.

## DESCRIPTION DES PROCÉDURES OU DES FICHES D'INFORMATION EN VIGUEUR À L'ÉCOLE CURÉ-CHAMBERLAND

1



Fiche d'information  
aux parents (verte)

Fiche d'information aux parents pour souligner un geste remarquable et positif posé par leur enfant à l'école.

2

Fiche d'information  
aux parents (jaune)

Fiche d'information aux parents pour souligner un manquement mineur en lien avec nos règles de vie. La fiche explique brièvement le geste posé par l'élève ainsi que les mesures éducatives choisies par l'intervenant.

3

Fiche d'information  
aux parents (rouge)

Fiche d'information aux parents pour souligner un manquement majeur en lien avec un geste de violence (verbal ou physique). La fiche explique le geste de violence posé ainsi que les mesures éducatives obligatoires attribuées à l'élève.

4

Geste à tolérance zéro  
(geste très grave  
nécessitant l'intervention  
de la direction)

Procédures dans le cas où un élève pose un ou des gestes très graves qui menacent la sécurité du personnel ou des autres élèves.

# GESTE À TOLÉRANCE ZÉRO, INTIMIDATION ET VIOLENCE

Certains comportements **très graves** de violence, d'intimidation ou autre ne peuvent être tolérés. Ils nécessitent une intervention importante et immédiate de la direction de l'école ou de son représentant. L'école Curé-Chamberland s'est dotée d'un plan de lutte à l'intimidation et à la violence. Le Conseil d'établissement doit l'approuver ou l'actualiser chaque année. Une copie du plan est disponible sur le site web de l'école.

Tout membre du personnel de l'école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école ne soit victime d'intimidation ou de violence.

**Les gestes à tolérance zéro sont classés sous les thèmes suivants :**

## **Sécurité des élèves**

Violence physique grave : bagarres, coups volontaires graves, menaces graves, taxage, violence psychologique, harcèlement, intimidation (voir p.9).

## **Respect de l'autorité**

Menaces, grossièreté ou coups volontaires portés à un adulte.

## **Respect de l'environnement**

Vandalisme, bris volontaire du matériel.

## **Santé et légalité**

Possession, consommation de drogues, cigarettes ou alcool, vol.

**Une tolérance zéro sera appliquée et la direction déterminera la sanction appropriée selon la nature et la gravité du geste posé :**

- Rencontre parents/intervenants/élève/direction;
- Suspension à l'interne ou à l'externe;
- Déclaration à la D.P.J.;
- Plainte policière;
- Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol;
- Arrêt d'agir;
- Appel téléphonique aux parents;
- Réintégration;
- Plan d'intervention;
- Réflexion, geste de réparation;
- Transfert d'école;
- Demande d'expulsion de la Commission scolaire;
- Démarche de responsabilisation.



**Règlements généraux et code de vie approuvés  
par le Conseil d'établissement**

# INTIMIDATION

À l'école Curé-Chamberland, nous voulons que chaque élève puisse évoluer en sécurité. C'est pourquoi tous les membres de l'équipe-école se donnent comme priorité d'intervenir rapidement dans les situations d'intimidation. **Peu importe sa forme, l'intimidation ne sera pas tolérée.**

## Définition de l'intimidation

L'intimidation est une agression et non un conflit anodin entre deux individus. Au même titre que les autres formes de violence, les comportements d'intimidation se répartissent sur un continuum de gravité. Une bousculade, une bagarre (ex. : deux jeunes consentants) ou une menace isolée ne sont pas nécessairement de l'intimidation. Il s'agit toutefois d'actes répréhensibles nécessitant une intervention.

**Ces critères doivent être réunis pour déterminer qu'il est question d'intimidation :**

- Déséquilibre des pouvoirs;
- Actes blessants;
- Actes directs ou indirects;
- La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

## Types d'intimidation et exemples

### Intimidation physique

- Coups, bousculades, coups de pied, crachats, gifles, pousser quelqu'un ou le battre.
- Dommage aux biens de quelqu'un ou vol.

---

### Intimidation verbale

- Injures, plaisanteries blessantes.
- Humiliations, menaces.

---

### Intimidation sociale

- Exclusion de quelqu'un d'un groupe ou d'une activité.
- Comméragage ou dissipation de rumeurs sur quelqu'un.
- Piéger quelqu'un pour le gêner ou le ridiculiser.
- Veiller à ce que les autres ne s'associent pas avec quelqu'un.

---

### Intimidation électronique

- Envoyer des courriels et des messages textuels ou des photos par téléphone pour menacer quelqu'un ou le blesser ; prendre quelqu'un à partie, le gêner ou le ridiculiser ; répandre des rumeurs ou divulguer des secrets sur lui.

---

### Intimidation raciale ou ethnoculturelle

- Maltraiter quelqu'un ou le traiter différemment du fait de sa culture, sa race, son ethnie ou la couleur de sa peau.
- Dire du mal de la culture de quelqu'un, de sa race, son ethnie ou la couleur de sa peau.
- Injurier d'un terme racial pour discréditer quelqu'un.
- Raconter des blagues racistes.

---

### Intimidation selon la religion

- Maltraiter quelqu'un ou le traiter différemment à cause de sa religion.
- Dire du mal de la religion de quelqu'un.

## INFORMATIONS ET CYBER-RÈGLES DESTINÉES AUX ÉLÈVES DU PRIMAIRE

### Si tu navigues sur Internet :

Lors d'un choix de mot de passe, il est important d'en choisir un qui soit difficile à deviner, mais dont tu te souviendras (tu peux aussi l'écrire dans ton agenda par exemple).

Avant de parcourir des sites inconnus, demande l'autorisation de ton enseignant ou d'un parent. Il est sage de discuter, avec ton enseignant ou un parent, de ce qui est permis quant à l'utilisation que tu peux faire d'Internet.

Ne crois pas tout ce que tu liras sur Internet. En cas de doute, vérifie auprès de ton enseignant ou d'un parent si la source de l'information est sérieuse.

### Si tu trouves des sites où on te demande de remplir un formulaire pour :

- Te vendre des choses;
- T'offrir des cadeaux;
- Te donner accès à un site, un club ou un jeu...

Sois prudent et n'accepte pas sans l'autorisation de ton enseignant ou d'un parent.

**Exemples de renseignements personnels qui peuvent être demandés pour remplir un formulaire :** ton nom, ta photo, ton numéro de téléphone, ton adresse, ton adresse électronique, ton âge, tes activités préférées, le nom de ton école, l'adresse et le numéro de téléphone de tes parents au travail...

Lorsque tu places un message dans un forum de discussion ou que tu joins un service de bavardage (*chat room*), d'autres personnes peuvent lire ce que tu écris. Donc, ne fournis pas de renseignements personnels.

### Si tu envoies et reçois des messages par courrier électronique :

Avant de fournir des renseignements personnels à un correspondant, demande l'avis de ton enseignant ou d'un parent. Lorsque tu ne connais pas l'identité de la personne qui t'écrit, il vaut mieux ne pas t'identifier.

**Exemples de renseignements personnels :** ton nom, ta photo, ton numéro de téléphone, ton adresse, ton adresse électronique, ton âge, tes activités préférées, le nom de ton école, l'adresse et le numéro de téléphone de tes parents au travail...

N'envoie pas de messages insultants ou agressifs.

Ne communique pas des renseignements personnels sur d'autres personnes (ex. tes parents, tes amis, ton enseignant, etc.).

Lorsqu'un message te paraît bizarre ou qu'il ne t'inspire pas confiance, demande l'avis d'un adulte immédiatement ou si un adulte n'est pas présent, mets fin tout de suite à la communication.

Tout ce que tu dis ou fais sur Internet ne reste pas nécessairement confidentiel c'est-à-dire que d'autres peuvent peut-être en prendre connaissance aussi. Donc, sois prudent quant à la diffusion de renseignements personnels.

### Si tu désires vraiment rencontrer quelqu'un à qui tu as parlé sur Internet :

- Fais-le dans un endroit public et sois accompagné d'un adulte.

P.S. Tu ne vois pas les gens avec lesquels tu communique sur Internet et ces gens ne sont pas toujours comme tu les imagines.

### Si la classe ou l'école développe un site Internet :

Avant de déposer sur Internet des renseignements personnels (ou tout autre contenu), tu dois avoir reçu l'accord de l'enseignant qui supervise le projet ou les activités.

**Exemples de renseignements personnels :** ton nom, ta photo, ton numéro de téléphone, ton adresse, ton adresse électronique, ton âge, tes activités préférées, le nom de ton école, l'adresse et le numéro de téléphone de tes parents au travail.

## RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES À L'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire ont pour but d'encadrer la discipline afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du transport scolaire.

Ces règles indiquent les modalités d'utilisation du transport scolaire, les règlements applicables à son utilisation et les mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements.

### RÈGLES DE VIE

#### Respect des adultes

- J'exécute, sans argumenter, les directives ou consignes du conducteur et des surveillants.

#### Respect des pairs

- Je parle avec un ton modéré sans sacres, menaces ou insultes.
- Je respecte le règlement qui interdit la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores.

#### Respect des circuits et de l'horaire

- J'utilise uniquement les circuits inscrits sur mon avis d'embarquement.
- Je me présente à l'heure, à l'arrêt prévu (10 minutes à l'avance).

#### Respect de l'environnement

- Je garde l'autobus et les aires d'attente propres en évitant de jeter des déchets par terre ou par la fenêtre, de boire ou manger dans l'autobus.

#### Respect des règles de sécurité

- Lors de l'embarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus calmement un à la suite de l'autre.
- Je demeure assis tout au long du trajet.
- Je tiens mes bagages sur mes genoux sans encombrer l'allée.
- Au débarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de me lever.
- Je m'éloigne rapidement de l'autobus lors de son départ.
- Je respecte la Loi antitabac en m'abstenant de fumer ou vapoter dans l'autobus, sur les propriétés du Centre de services scolaire et aux points de transferts.

### MESSAGE IMPORTANT

Selon l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, le transport d'objets volumineux dans les autobus scolaires est interdit. Seuls les bagages que l'on peut tenir sur les genoux sont acceptés. Les équipements autorisés doivent être transportés dans des étuis appropriés et ne pas excéder 75cm X 30cm X 20cm (30"X 12"X 8"). À titre d'exemple, les bâtons de hockey et de golf, les planches à roulettes, les planches à neige, les patins sans protection des lames, les skis et les gros instruments de musique telles que les guitares, sont tous des objets qui **ne sont pas admis** dans les autobus scolaires, et ce, pour la sécurité des élèves.

### NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE

Le Service du transport place le respect au centre de ses valeurs. Une information est acheminée aux parents dans les cas où l'élève manque de respect aux adultes, à ses pairs, à l'horaire, à l'environnement et aux règlements.

L'information transmise prend la forme d'un billet de discipline que l'élève doit faire signer par ses parents.

Les conséquences encourues visent à réparer l'erreur commise ou à améliorer la conduite de l'élève. Elles peuvent prendre la forme d'une lettre d'excuses, d'une place assignée dans l'autobus, de confiscation d'objets, de procédure spéciale d'embarquement ou de débarquement, etc.

Dans le cas de manquements répétés aux règlements ou si la communication n'est pas signée par le parent, le transporteur communique avec le parent pour l'informer de la situation. S'il n'y a pas d'amélioration, le transporteur produit un rapport au responsable du Service du transport. Ce dernier pourra suspendre le droit au transport jusqu'à ce que l'élève s'engage à respecter les règles de conduite lors du transport scolaire. Le cas échéant, le parent doit assurer le transport de son enfant.

### **COMPORTEMENT « TOLÉRANCE ZÉRO »**

Le Service du transport ne tolère aucun geste de nature violente dans les autobus, aux arrêts et aux points de transferts.

**L'ADULTE QUI CONSTATE UN MANQUEMENT GRAVE, TELS CEUX ENUMERES CI-DESSOUS, EMET UN BILLET DE DISCIPLINE A L'ELEVE :**

- violence verbale ou physique;
- intimidation ou harcèlement;
- vandalisme;
- possession d'arme ou d'objets dangereux;
- consommation, vente ou possession de drogue ou d'alcool;
- consommation de cigarettes (incluant cigarettes électroniques) dans l'autobus ou au débarcadère;
- mise en danger de la sécurité des autres passagers ou du conducteur soit :
  - en lançant des objets;
  - en bousculant ou poussant d'autres élèves;
  - en nuisant à la conduite du chauffeur;
  - en ayant un comportement jugé dangereux.

Dans ces cas, une suspension du droit de transport est appliquée. Le responsable du Service du transport du Centre de services scolaire informe les parents et la direction de l'école de la durée et du moment de la suspension. En conséquence, le parent doit assurer le transport de l'élève. Les parents, peuvent également être rencontrés afin de déterminer les modalités de retour de l'élève dans le transport scolaire.

Les conséquences encourues par une telle situation peuvent prendre la forme d'une facturation pour la réparation des bris, d'un signalement aux policiers, de la confiscation d'objets, du retrait temporaire ou définitif du droit au transport, etc.

**\*\*\*Une caméra de surveillance pourrait être installée temporairement dans un autobus afin de contrer l'intimidation et la violence.**

### **DÉCLARATION**

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire et j'ai pris connaissance des exigences qui s'y rattachent. Pour ma sécurité et celle de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de conduite et ces exigences durant toute l'année. En cas de manquement, je devrai accepter les sanctions imposées.

**Signature de l'élève** \_\_\_\_\_

**Date** \_\_\_\_\_

**Signature des parents** \_\_\_\_\_

Père

Mère

## ENGAGEMENT AU CODE DE VIE

Le code de vie de l'école a pour seul objectif d'améliorer la qualité de vie de tous, élèves comme éducateurs.

L'école compte sur l'entière collaboration des parents et leur confiance en la compétence et l'intégrité des éducateurs qui y œuvrent.

### Élève

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à le respecter en tout temps.

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Degré : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Parent

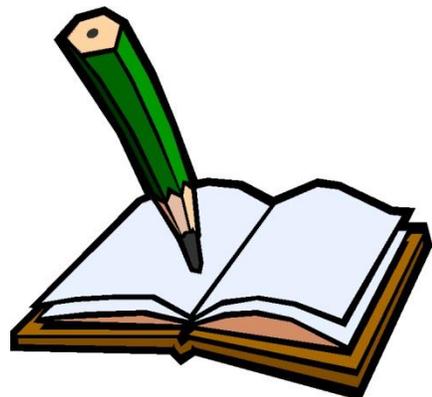


J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à le respecter en tout temps.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

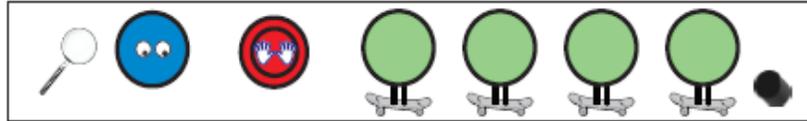
**IL EST IMPORTANT DE RESPECTER  
NOS ENGAGEMENTS !**



# Code de correction de l'école Curé-Chamberland

## Fiche 10.4 Le référentiel en images et en mots

### La phrase



a) Marque le groupe sujet (GS) en bleu.



b) Marque le groupe verbe (GV) en rouge.



c) Marque les groupes compléments de phrase (GCP) en vert.



d) Ajoute et déplace des GCP au besoin, mais ne dépasse pas plus ou moins 15 mots.



e) «Grossis» des assiettes au besoin.



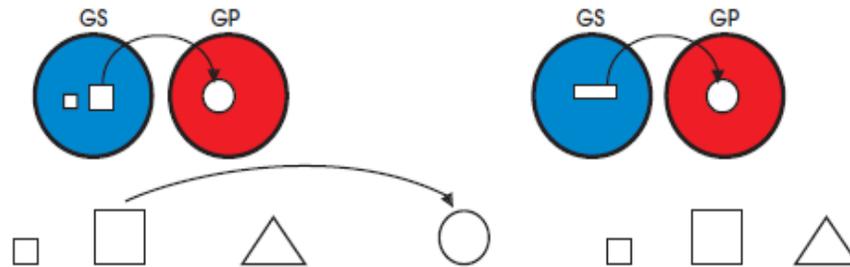
### La ponctuation



Majuscule . . . . .



### La conjugaison des verbes



Exemple: Ces musiciens dynamiques accompagnent mon chanteur préféré.

Ils

accompagnent mon chanteur préféré.

### Les accords dans le groupe du nom

